

COMMISSION : COMPETITIONS SENIORS**PV N° : 6 – 2026/2027 DU : 29/07/2026****PAGE 1/4**

Présidence : M. Jean-Charles Guiguen,
Secrétaire de séance : M. Philippe Brandy,

Membres présents : MME. Véronique Autexier,
MM. Philippe Andrieux, Patrick Bourabier, Manuel Pinaud,

Membre excusé : MM. Jean-Jacques Raboisson,

Membre non-excusé : Néant,

Membre invité : M. Georges Bermejo.

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39.2 des RG du District), par lettre recommandée ou courrier électronique à l'adresse ci-après : district@foot16.fff.fr.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE**1° Introduction**

- Accueil
- Formalités
- Civilités
- Informations de l'animateur

2° Sujet(s) « Pour décision »

- 1 : Détermination d'un accédant en championnat 3D – Les Menuiseries de la Roche
- 2 : CR7 : Etude de la demande du club de SUD CHARENTE FC

3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- 1 : RAPPEL : Dates des engagements et début des championnats 2026/2027
- 2 : RAPPEL : Calendrier général des compétitions Seniors
- 3 : Elaboration du règlement du championnat CR7, en 2 phases

4° Question(s) et information(s) diverse(s)

- Etude des courriels/courriers

INTRODUCTION

Accueil : L'animateur remercie les participants de leur présence et Jean-Jacques Raboisson qui lui a fait part de son absence.

Formalités : Le PV N° 5 ([Lien](#)) de la réunion de la commission des compétitions seniors en date du 22/07/2026 est approuvé sans modification.

Civilités : Néant.

Informations de l'animateur :

La CCS souhaite un prompt rétablissement à Jean-Jacques Raboisson.

SUJET(S) « POUR DECISION »**1 – Détermination d'un accédant en championnat 3D – Les Menuiseries de la Roche**

Suite à la décision du club CO LA COURONNE (email du 15/07/2026), de ne pas reconduire d'équipe dans le championnat D3 – Menuiseries de la Roche, la commission des compétitions seniors, en application du règlement adossé au système des montées/descentes en date du 20/08/2025, dit que l'équipe de SAINT SEVERIN PALLUAUD 2 participera au championnat D3 – Menuiseries de la Roche pour la saison 2026/2027.

Décision 1 : La Commission valide à l'unanimité des membres présents cette décision.

2 – CR7 : Etude de la demande du club de SUD CHARENTE FC

Lors des saisons précédentes, le club a engagé et motivé une équipe CR7 autour du sport adapté reposant sur **l'inclusion, le partage et l'épanouissement personnel**, composée de travailleurs en situation de handicap issus des ESAT (Etablissements et Services d'Accompagnement par le Travail) d'Yviers et Ste Marie.

Cette équipe est reconduite pour la saison 2026/2027.

En complément, le club de SUD CHARENTE FC demande la possibilité d'engager EXCEPTIONNELLEMENT une seconde équipe dans le championnat CR7.

Devant cette dynamique du club et ce projet humain, la CCS émet un avis favorable quant à l'engagement, en parallèle, d'une seconde équipe d'actifs valides.

Décision 1 : La Commission valide à l'unanimité des membres présents cette demande.

SUJET(S) « POUR INFORMATION ET ECHANGES »

- 1 : RAPPEL : Dates des engagements et début des championnats 2026/2027

06/07/2027 : Ouverture des engagements Seniors D1 à D4 et CR7 **->Fait**
08/07/2026 : Elaboration du Calendrier général des compétitions Seniors **-> Fait**
27/07/2027 : Date limite d'engagement Seniors D1 à D4 et CR7 **-> Fait**
31/07/2027 : Confection des poules Seniors D1 à D4 et CR7
05/08/2027 : Système des montées/descentes de fin de saison 2026/2027
10/08/2026 : **Date limite** confection définitive des poules Seniors D1 à D4 et CR7
14 et 15/08/2026 : Confection des calendriers Seniors D1 à D4 et CR7
28/08/2026 : **Date limite** de publication des calendriers Seniors D1 à D4 et CR7
05 et 06/09/2026 : **1^{ère} Journée (J1)** des championnats Seniors D1 à D4 et CR7

- 2 : Calendrier général des compétitions Seniors

L'animateur précise qu'une version V0 du calendrier est en ligne sur le site du District de la Charente.

Points à retenir :

- Fin des matchs « aller » au mois de décembre 2026 et non pas au mois de janvier 2027,
- Intégration de la J11 entre les J3 et J4,
- Un championnat CR7 en deux phases,
- Intégration du 1^{er} Tour des Coupes Réserves et CR7 en Septembre

- 3 : Elaboration du règlement du championnat CR7, en 2 phases

La CCS procède, ce jour, à l'élaboration du règlement de championnat CR7, en deux phases pour la saison 2026/2027.

Elle rappelle que cette formule a été votée par les clubs lors de l'AG du District, en date du 03/07/2026.

Elle transmettra sa proposition à la Commission Statut et Règlements pour homologation.

QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)**Etude des courriels/courriers reçus**

Néant

RECAPITULATIF DES DECISIONS

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
	PV n°5 du 22/07/2026	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
1	Détermination d'un accédant en championnat 3D – Les Menuiseries de la Roche	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
2	CR7 : Etude de la demande du club de SUD CHARENTE FC	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat

La prochaine réunion est fixée au MERCREDI 5 AOUT 2026 à 17H15, **sauf avis contraire**, au siège du District.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h15.

L'animateur,
Jean-Charles GUIGUEN



Le Secrétaire
Philippe Brandy

